



GARDE SCOLAIRE L'ANSE-AU-SABLE
675, chemin Lequime
Kelowna (Colombie-Britannique) V1W 1A3
Téléphone : 764-2771 Télécopie : 764-2772

Tarification et politique de remboursement

Les parents et tuteurs devront choisir, avant le début de l'année scolaire, le plan qui leur convient le mieux.

Plans mensuels de garde d'enfants : 5 jours, 4 jours ou 3 jours par semaine

PLANS MENSUELS	Avant l'école	Après l'école	Journée complète avant et après l'école	Journée pédagogique
5 jours/semaine	84 \$/m (=16,8 \$/j)	231 \$/m (=46,2 \$/j)	315 \$/m (=63,0 \$/j)	42 \$ par jour
4 jours/semaine	76 \$/m (=19,0 \$/j)	215 \$/m (=53,8 \$/j)	291 \$/m (=16,17 \$/j)	
3 jours/semaine	67 \$/m (=22,3 \$/j)	194 \$/m (=64,7 \$/j)	261 \$/m (=32,63 \$/j)	

Les parents et tuteurs doivent choisir, avant le début de l'année scolaire, le nombre de jours où ils souhaitent bénéficier du service. Leur choix les engage pour toute l'année scolaire.

Le choix est limité à :

- 5 jours par semaine,
- 4 jours par semaine, ou
- 3 jours par semaine.

Les tarifs mentionnés dans le tableau ci-dessus sont calculés sur l'ensemble de l'année scolaire (de septembre à juin, soit sur 10 mois) et tiennent compte de la déduction des jours fériés (non facturés), des congés scolaires (non facturés) et des journées pédagogiques (tarif distinct). Les tarifs ci-dessus sont mensualisés afin d'offrir des facilités de paiement aux parents.

Veuillez noter que le service de garde scolaire sera fermé les jours fériés et durant les vacances scolaires. Ces jours ne seront pas facturés.

_____ **initiales**

Journées pédagogiques

Les parents ou tuteurs doivent également confirmer, avant le début de chaque mois, s'ils souhaitent profiter du programme lors des journées pédagogiques pour le mois. Chaque journée pédagogique sera facturée 42 \$ par jour. Les parents ou tuteurs devront payer les frais associés aux journées pédagogiques au plus tard le 1^{er} de chaque mois au moyen de *School Cash*. Chaque mois, les parents ou tuteurs auront la possibilité d'opter ou non pour le service sans avoir à s'engager pour toute l'année scolaire (pour les journées pédagogiques uniquement).

_____ **initiales**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi ou vendredi

Pour les plans de 4 ou 3 jours, les parents ou tuteurs doivent également préciser les jours de la semaine où ils ne déposeront pas leur enfant à l'école (lundi, mardi, mercredi, jeudi et/ou vendredi). Leur choix les engage pour toute l'année scolaire.

Veuillez noter que la garde scolaire ne sera pas ouverte pendant les jours fériés et les vacances scolaires. Ces journées ne seront pas facturées.

Calendrier scolaire

Un calendrier scolaire pour l'année à venir sera mis à la disposition des parents ou tuteurs sur le site Web de l'école avant le début de l'année scolaire. Ce calendrier permettra de connaître à l'avance les dates des jours fériés, des vacances scolaires et des journées pédagogiques.

Modalités de paiement — utilisation de School Cash, au plus tard le 1^{er} de chaque mois

Chaque paiement mensuel, y compris le paiement des frais mensuels du plan de garde d'enfants ET des frais de la journée pédagogique (le cas échéant), doit être effectué à l'avance pour le mois à venir **au moyen de School Cash, et au plus tard le 1^{er} de chaque mois.**

initiales

Les parents ou tuteurs comprennent qu'ils **ne seront pas remboursés** pour les jours qui ont été payés à l'avance et durant lesquels leur enfant n'a pas fréquenté la garde scolaire avant ou après l'école. Les éducateurs planifient leurs leçons en fonction du nombre d'enfants prévus. Si leur enfant n'est pas présent pour une raison quelconque, y compris pour cause de maladie, ils ne seront pas remboursés. Toutefois, les parents ou tuteurs comprennent que si l'école est fermée ou si le programme de garde avant ou après l'école est fermé en raison de circonstances imprévues, de maladie du personnel (nous ferons appel, dans la mesure du possible, au personnel remplaçant) ou de la fermeture inattendue des installations, ils seront remboursés ou crédités **pour ces jours seulement.**

initiales

Les parents ou tuteurs s'engagent également à renouveler leur contrat de subvention à temps (le cas échéant) : Prestations pour garde d'enfants ([Affordable Childcare Benefit](#)). Ils acceptent également de payer à l'avance pour les services de garde, et s'ils reçoivent une subvention, ils comprennent qu'ils recevront un remboursement **après** que le programme aura reçu le paiement.

initiales

Les parents ou tuteurs acceptent de payer la totalité des frais mensuels au plus tard le 1^{er} de chaque mois. Ils comprennent également que s'ils n'ont pas payé avant le 10 du mois, ils se verront imposer des frais de retard de 10 %.

initiales

Si leur enfant doit s'absenter pour une raison quelconque pendant une période donnée, ils acceptent d'en informer la Garde scolaire l'Anse-au-sable suffisamment **à l'avance.**

initiales